

## FOIRE AUX QUESTIONS

### **Quelles sont les conditions d'admission à une démarche en RAC?**

- Les conditions d'admission du programme technique pour lequel la personne candidate désire entreprendre une démarche en RAC
- Avoir au moins deux années d'expérience à temps plein comme technicien dans le domaine visé par la démarche, et cinq années d'expérience à temps plein pour le DEC en Techniques d'éducation spécialisée

### **Quels sont les avantages d'entreprendre une démarche en RAC?**

- Il s'agit d'une démarche personnalisée, qui avance au rythme de la personne candidate
- La majorité des étapes peuvent se faire à distance, donc sans avoir à se rendre dans l'un des campus du Cégep de l'A.T.
- La personne en RAC est accompagnée et soutenue tout au long de sa démarche
- La reconnaissance officielle des acquis extrascolaires

### **Quels sont les coûts d'une démarche en RAC?**

- Frais d'admission et d'analyse du dossier : 100 \$ (30 \$ pour la demande d'admission au programme et 70 \$ pour l'analyse du dossier), ces frais sont non remboursables
- 50 \$ par compétence reconnue, jusqu'à un maximum de 500 \$
- Les frais de scolarité s'appliquent selon les cours à suivre, s'il y a lieu
- Il peut également y avoir des frais pour la passation de différents tests, s'il y a lieu

### **Puis-je débiter une démarche en RAC même si je n'ai pas beaucoup d'expérience de travail?**

- La RAC se base sur les principes qu'une personne a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis et de ses compétences lorsqu'elle fournit la preuve qu'elle les possède et qu'une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages déjà réalisés. Ainsi, pour pouvoir être admissible à une démarche en RAC, il faut donc avoir un minimum d'acquis extrascolaires
- De plus, il faut que l'expérience professionnelle soit directement en lien avec le diplôme visé et de niveau collégial (technicien). Il faut donc avoir au moins deux années d'expérience à temps plein comme technicien dans le domaine visé par la démarche, et cinq années d'expérience à temps plein pour le DEC en Techniques d'éducation spécialisée

### **Où puis-je déposer ma demande?**

- Il est possible de déposer les dossiers de candidature auprès du personnel de la Formation continue dans tous les centres et campus du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, ou par la poste (Formation continue du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, 425 boulevard du Collège, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5)

**Qui puis-je contacter pour plus d'information?**

- Vous pouvez contacter madame Huguette Lefebvre, qui pourra vous inscrire à une séance d'information sur la RAC, par téléphone : 866 324-3728, poste 1602 ou par courriel : [huguette.lefebvre@cegepat.qc.ca](mailto:huguette.lefebvre@cegepat.qc.ca)

**Le programme pour lequel je veux de la RAC n'est pas dans la liste, où puis-je trouver un cégep offrant de la RAC dans ce programme?**

- Vous pouvez vous rendre sur le site web [www.monretouraucegep.com](http://www.monretouraucegep.com) pour connaître les possibilités en RAC pour les différents cégeps

**Combien de temps prend une démarche en RAC?**

- La durée d'une démarche RAC est influencée par plusieurs éléments, puisqu'il s'agit d'une démarche flexible et personnalisée. Il n'y a donc pas de durée moyenne et cela demande un certain temps, chaque compétence non atteinte d'un programme devant faire l'objet d'une évaluation. Ainsi, la durée de la démarche dépend du temps investi par la personne candidate à chaque semaine

**Je viens d'immigrer et je n'ai pas encore de statut de résident permanent, puis-je déjà débiter une démarche en RAC?**

- Pour être admissible et débiter une démarche en RAC, il faut obligatoirement détenir un statut de résident permanent ou de citoyen canadien